

en 3 actes, musique d'Hervé. Dimanche, en matinée, le « Griso », et un « Lycée de Jeunes Filles », opérette en 4 actes; ce soir, l'Assommoir », drame en 6 tableaux, et un « Lycée ».

— Les anarchistes. — Des perquisitions ont été faites chez huit anarchistes. On a découvert 6 exemplaires d'un placard intitulé : « Dynamite et Panama ».

— A Roanne, dans la correspondance de Tonneville, on a saisi une lettre d'Edouard Drumont encourageant cet agitateur anarchiste à continuer ses attaques contre la société.

— Mort subite. — Le brigadier d'octroi Vivian, chargé de la petite vitesse à la gare de Châteauneuf, est mort subitement. C'était un excellent employé.

— Accident mortel. — Une dame Arand étant tombée d'une soucoupe, 7 rue de la Badoillière, s'est tuée sur le coup.

— Vol de 5,380 francs. — Des malfaiteurs inconnus ont volé une maison contenant 5,380 francs qu'une maison de rubans de notre ville avait envoyée à Sainte-Sigolène (Haute-Loire) pour la paye de ses ouvriers dans cette commune.

— L'Union des travailleurs. — Le tribunal civil a décidé de juger, le 4 janvier, au fond, le procès intenté par les administrateurs irrégulièrement destitués le 10 mai 1891, à leurs successeurs. Le tribunal était, on le sait, arrêté à une mesure provisoire garantissant les intérêts de chacun : la nomination d'un séquestre. Les administrateurs élus dans l'assemblée illégale du 10 mai, protestent contre cette nomination, et réclament une réunion convoquée suivant les statuts pour élire une administration valablement élue.

— Avant que le procès soit terminé, les administrateurs ont éliminé de la société tous ceux qui les gênaient, il est tout simple qu'ils comptent sur une majorité. Mais leurs adversaires estiment que cette agitation est toute platonique, attendant avec confiance une décision du tribunal qui fera justice.

— Quant à la personne qui voudrait que l'Union des travailleurs s'administrât elle-même, mais ils savent bien mieux, en attendant un jugement, voir la caisse entre les mains d'un séquestre.

— Firminy. — Accident de voiture. — Hier soir, vers 7 heures 1/2, les nommés Fayard père et fils et le sieur Mourier, un de leurs voisins, ont été victimes d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences très graves.

— Ils se rendaient en voiture à leurs domiciles lorsque arrivés dans la rue des Abattoirs, la voiture vira dans les champs qui bordent la route d'une hauteur de six mètres environ.

— Aussitôt, plusieurs personnes leur portèrent secours. Fayard père, qui n'avait que 35 ans, fut transporté dans une maison voisine où, à force de soins, il fut ramené à la vie; il a ensuite été transporté à l'hôpital où il est sorti ce matin. Il n'a reçu, ainsi que son fils, que de légères contusions.

— Quant à Mourier, il a plusieurs côtes enfoncées. Le cheval n'a eu aucun mal.

— Rive-de-Gier. — Adjudication. — Hier, vendredi, a eu lieu à l'Hôtel de Ville l'adjudication des droits de places, mesurage et jaugeage de la ville de Rive-de-Gier, pour les années 1893, 1894, 1895.

— La mise à prix, fixée par la commission, n'ayant pas été atteinte, l'adjudication est renvoyée à une date ultérieure.

— Arbre de Noël. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain dimanche, à deux heures du soir, dans la salle des Concerts qu'aura lieu la charmante petite fête enfantine de l'Arbre de Noël, sous les auspices de la Société du Sou des Ecoles laïques.

— La fanfare municipale prêtera son gracieux concours, ainsi que M. Menier, l'interprète du théâtre de Guignol, bien connu des Ripailleurs, qui contribuera au succès de cette fête en faisant rire de bon cœur nos 136 petits bébés qui fréquentent notre école maternelle.

— Une distribution de jouets et de bonbons sera faite à tous les enfants indistinctement et des vêtements et chaussures aux plus nécessiteux.

— Théâtre. — Demain dimanche 25 courant, à huit heures du soir, salle des Concerts, grande représentation de Thérèse ou l'orpheline de Genève, mélodrame en trois actes.

— La soirée sera terminée par l'Amour qui se fait qu'on se vaudeville en un acte.

— Réunion. — Dimanche prochain 26 courant, à deux heures du soir, dans la salle de la Rotonde, rue Vieille-des-Verreries, aura lieu la réunion générale des métallurgistes syndiqués.

— Ordre du jour : Rendement de compte du délégué au congrès de Paris; Renouvellement de la commission; Questions diverses.

— Roanne. — Vol. — Ce matin, vers sept heures, une oie morte du poids de 4 kilos, a été soustraite dans la maison d'une voiture qui stationnait rue des Capucins et appartenait à Mme Nalorgue, fermière à Vougy. Auteur inconnu.

— Tribunal correctionnel. — Le tribunal, dans son audience de ce jour, a prononcé les condamnations ci-après :

— Dalmot, demeurant à Saint-Priest-la-Rochelle, vingt jours de prison pour vol; Dubois, mendicant, vingt jours; Garnier, vagabondage et mendicant, quarante jours; Berthelet Meyer, de Châteauneuf, banque-roule et escroquerie, deux ans par défaut; Delorme, ouvrier en bois, condamné à la prison de Charbon, 6 ans et 6 fr. d'amende pour tapage et ivresse; Grosjean, abus de confiance, six mois et, vu ses antécédents, à l'expiration de sa peine, sera relégué; Serfiliange, à Bille-Roche, abus de confiance, deux ans.

— Mort subite. — Hier matin, le sieur Solfray, dit Marin, âgé de soixante-quatre ans, a été pris, pendant son déjeuner, d'une attaque violente et a succombé quelques heures après.

— Ses funérailles auront lieu au hameau de la Cotte, demain samedi, à neuf heures du matin.

— Vol audacieux. — Cette nuit, un on des voleurs ont rendu visite au poulainier de M. François Ardin, poseur et garde-barrière au passage à niveau de Chavaigneux.

— Pour accomplir leur vol, les voleurs ont fait sauter la serrure et se sont emparés de cinq grosses poules. M. Ardin a constaté le matin que les voleurs avaient assommé les poules contre un noyer voisin.

— Il y a deux ans, son prédécesseur avait aussi reçu, à pareille époque, la visite de ces audacieux malfaiteurs.

— Pérourges. — Accident. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, le sieur Antoine Jacquemet, fermier au Colombier, conduisait son cheval par la bride, lorsqu'en arrivant en face de la croix Bardon il rencontra le sieur Claude Vacher, cultivateur et maçon, âgé de soixante-dix-huit ans, qui était en état d'ébriété; Vacher, pour parler à Jacquemet, le fit arrêter avec son cheval qui s'effraya et fit plusieurs ruades : Vacher fut tout en pleine figure. Jacquemet le voyant tout ensanglanté le conduisit dans une pharmacie, à Maximieux, où on lui donna des soins et, dans la soirée, le blessé rentra chez lui au bourg Saint-Christophe. Ce matin, nous avons pris de ses nouvelles : il en

sera quitte pour garder la chambre quelques jours.

ISÈRE

— Morestel. — Municipalité. — Le conseil municipal de Morestel s'est réuni, hier, l'effet de pourvoir au remplacement de M. Paviot, maire démissionnaire.

— M. Guivert, fabricant de soierie, a été élu. — Récompense. — Nous apprenons que le plus vif plaisir de M. Guerre-Genton, le sympathique instituteur de Morestel, vient d'être obtenu, pour l'enseignement agricole, une médaille de bronze du ministre de l'agriculture.

— C'est là une récompense des mieux méritées, si l'on songe avec quel soin cet enseignant a donné par ce maître et aux nombreuses récompenses déjà obtenues par cet instituteur parmi lesquelles nous citerons la médaille d'argent qui lui a été décernée cette année au concours de Grenoble.

DROME

— Valence. — Audacieux vol à l'américaine. — Hier, vers 8 heures 1/2 du soir, le nommé François Baudé, propriétaire, demeurant à Saint-Jean-en-Royans, a déclaré au commissariat de police qu'il venait d'être victime, à la gare de Valence, d'un vol à l'américaine, de son portemonnaie, contenant une somme de 53 francs et ce, de la façon suivante :

— Trois individus, qui disaient se rendre comme lui à Saint-Jean-en-Royans, lui proposèrent de leur servir de guide contre bonne récompense; l'un d'eux déclara porter à Saint-Jean-en-Royans une forte somme d'argent et pour éviter d'être volé, voulait lui confier son portemonnaie, il se fit donner le sien en échange, qui était d'un portefeuille en cuir de couleur, il lui dit de l'attendre à la gare, qu'ils allaient tous les trois chercher leurs malles, mais hélas ! les trois complices ne revinrent plus. Baudé regarda alors le contenu du portemonnaie à lui confié, il renfermait tout simplement des chiffons de papier et il n'a pu prendre le train pour s'en aller, n'ayant plus que 0 fr. 15; il a donné à M. le commissaire le signalement de ces trois individus. Une enquête vient d'être ouverte.

— Le crime de Loriol. — M. Mengin, juge d'instruction, accompagné de son greffier, s'est rendu hier à Loriol.

— Les époux Serre, parents de la victime, ont été de nouveau interrogés par le juge instructeur, mais cette fois les réponses de Serre ont été très compromettantes pour lui, aussi M. Mengin a-t-il ordonné son arrestation immédiate.

— Serre a été transféré aujourd'hui à Valence où il a été aussitôt écroué à la maison d'arrêt.

— Nous pensons que cette fois, grâce au zèle déployé par M. Mengin, l'instruction de cette mystérieuse affaire a fait un grand pas et que l'assassin de Julia Serre ne tardera pas à être découvert.

— Convocation d'électeurs. — Les électeurs du canton nord de Crest sont convoqués pour le 8 janvier prochain à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Vial, démissionnaire.

— Emprunt municipal de Nyons. — Voici la liste des obligations sorties au dernier tirage :

1° Emprunt contracté pour la restauration du collège : numéros 104, 105 et 106 ;

2° Emprunt contracté pour la construction d'une caserne de gendarmerie : numéros 529, 530, 531, 532, 533, 534 et 535.

— Ces obligations seront remboursées à 100 francs, à partir du 1er janvier 1893, à la caisse de M. le receveur municipal.

— Découverte d'un cadavre à Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Le 21 décembre courant, vers 3 heures du soir, le cadavre du nommé Benoit Lasalle, âgé de 59 ans, originaire de Morestel (Rhône), a été trouvé dans un champ, au quartier de Chantepierre, commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par le nommé Louis Baysse, fermier à la Garde-Adhemar, qui venait travailler à cet endroit.

— Le médecin qui avait été appelé à déclarer après examen que le corps ne portait aucune trace de violence, que la mort remontait à six jours environ et ne devait être attribuée qu'à un froid ou à l' inanition. On a trouvé dans les poches des vêtements du cadavre, un billet de sortie de la maison d'arrêt de Grasse, daté du 12 novembre dernier, et qui a servi à établir son identité.

— Crest. — Acte de dévouement. — Ce matin, vers les dix heures, un cheval stationnait sur la place des Moulins, lorsque prit subitement de peur, il s'est enfilé à fond de train dans la direction de la rue des Alpes. Le citoyen Guignes, vendeur de l'Echo, aidé par le sieur Jean Roche, se sont courageusement lancés à la tête de l'animal et ont réussi à l'arrêter avant que de graves accidents aient pu se produire, ce qui était inévitable.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

— Nos félicitations pour cet acte de courage.

d'une somme plus considérable cachée dans une armoire.

— Pendant ce temps, Gadoud, revenu du choc terrible qu'il avait reçu, parvint à se traîner jusque dans sa chambre. L'assassin avait déjà pris la fuite.

— Quelle ne fut pas l'étonnement de la femme Gadoud de ne point trouver son mari en rentrant chez elle. Un calme inaccoutumé régnait dans la ferme. Elle appela Gadoud; puis, n'obtenant aucune réponse, se mit à sa recherche. Elle le trouva inanimé, gisant à terre au milieu d'une mare de sang. Son enfant était à plusieurs mètres de là, mais n'avait aucun mal.

— A cette horrible vue, cette pauvre mère de famille poussa des cris terribles qui furent entendus par le nommé Fhélin, maçon, travaillant tout près de la maison. Celui-ci se porta immédiatement vers la ferme et donna quelques soins à Gadoud, en attendant l'arrivée du docteur Revouy, de Saint-Symphorien, qu'on fit mander en toute hâte. Gadoud a plusieurs blessures profondes à la tête; son état est très grave.

— La gendarmerie de Saint-Symphorien a ouvert une enquête. Elle a saisi un énorme bâton qui a dû servir à l'assassin pour frapper Gadoud. On ne pense pas que le coupable soit allé bien loin. Des recherches actives sont faites pour le mettre en état d'arrestation.

— Valence, 23 décembre.

— Un assassinat a été commis ce soir dans la commune de Boffres, près de Vernoux.

— Le nommé Valayer, cultivateur dans cette localité, a été tué d'un coup de fusil par un individu qui a réussi à prendre la fuite aussitôt après.

— La mort a été instantanée.

— Une enquête est ouverte.

— A demain des détails.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

— Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

ment favorable aux justes réclamations des tisseurs et de la fabrique, mais que l'administration a jugé bon de mettre le moins de dilution possible. Ce n'est pas fait pour hâter la solution de la question. Nous laissons aux intéressés le soin d'apprécier la valeur de ces procédés.

Elections au Tribunal de Commerce

Le second tour de scrutin a eu lieu le 23 décembre.

Voici les résultats pour les six arrondissements de Lyon :

On obtient :

MM. Favre, président, 1337 voix ; Moret, juge titulaire, 1273 ; Gauthier, juge titulaire, 1271 ; Buisson, juge titulaire, 1270 ; Vindry, juge titulaire, 1269 ; Averly, juge titulaire, 1268 ; Ducheix, juge titulaire, 873 ; Baroin, juge suppléant, 1278 ; Brachet, juge suppléant, 1238 ; Vignot, juge suppléant, 1235 ; Bouvier, juge suppléant, 1233 ; Caillet, juge suppléant, 1201 ; Damont, juge suppléant, 1193 ; Rosset, juge suppléant, 1203 ; Traverser, juge suppléant, 1198.

La liste de l'Union passe donc à l'unanimité.

Il manque les résultats de la campagne.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 24 décembre, 359^e jour de l'année.

Premier quartier le 26 ; Pleine lune le 3. Soleil : lever, 7 h. 54 ; coucher, 4 h. 5.

Votes des Députés de la région. — Dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance au gouvernement, présenté par M. Hubbard, voici comment se sont répartis les votes des députés de la région :

Rhône. — Tous ont voté pour à l'exception de MM. Couturier et Lachize, qui ont voté contre. M. Prenat s'est abstenu.

Ain. — Tous ont voté pour à l'exception de M. Germain, qui s'est abstenu.

Côte-d'Or. — Tous ont voté pour.

Isère. — Tous ont voté pour à l'exception de MM. Durand-Savoyat et Jouffray, qui se sont abstenus.

Loire. — Tous ont voté pour à l'exception de MM. Girellet et Soutet, qui ont voté contre. M. Noyrand s'est abstenu.

Saône-et-Loire. — Tous ont voté pour à l'exception de M. Schneider, qui a voté contre. M. Boul a été absent.

Savoie. — Tous ont voté pour à l'exception de M. Roche, qui s'est abstenu.

Les admis à Saint-Maixent. — Le Journal officiel publie les noms des sous-officiers du 14^e corps, admissibles à Saint-Maixent :

2^e régiment d'infanterie, MM. Cottaz et Simon.

30^e d'infanterie, MM. Bineaz, Cachot, Capitain, Fortin, Lepiomb, Savoy, Varvier.

52^e d'infanterie, MM. Anolis, Garjat, Jacquin, Rouissol, de Belvas.

75^e d'infanterie, MM. Laurens, Royal.

97^e d'infanterie, MM. Angeli, Grandjon, Labarrière, Riondet.

99^e d'infanterie, MM. Albert, Allegret, Lacroix, Vallin.

140^e d'infanterie, MM. Delmas, Fabiani, Félix, Justy.

157^e d'infanterie, MM. Girardeau, Mignard.

158^e d'infanterie, MM. Brun, Romanet, Roura.

159^e d'infanterie, MM. Grange, Olivier, Péard.

11^e bataillon de chasseurs, M. Richier.

13^e bataillon, MM. Barthélemy, Genin, Lacroix, Nollin, Pinet.

14^e bataillon, M. Roheffine.

22^e bataillon, MM. Colman, Guézennec.

28^e bataillon, MM. Beaulieu, Longuefosse.

Accident dans une usine. — Un pénible accident est arrivé hier, dans la soirée, à l'usine Travyon frères, à la Mulatière.

Un ouvrier, occupé à la fabrication d'une bascule, a eu la main prise dans un engrenage.

Deux doigts de sa main ont été littéralement coupés.

Ce malheureux ouvrier est un nommé Robustio.

Noyade à la Mulatière. — Un journalier de la Mulatière, le nommé Augier, s'était approché, avant-hier, de la rive de la Saône. Il aura fait, sans doute, un faux mouvement et sera tombé à l'eau.

Son cadavre a été retiré hier matin, près du barrage.

Les enfants terribles. — M. Dugenet, propriétaire de la brasserie Neuve, a requis un gardien de la paix pour lui faire constater qu'un gamin inconnu venait de briser à la devanture de son établissement un carreau valant 23 francs.

Un mari... tendre. — La femme P., 36 ans, ménagère, rue de Margonelles, s'est présentée, en compagnie de sa fille Louise, âgée de 16 ans, au poste de police de la Croix-Rousse, et a déclaré que, depuis longtemps, son mari lui faisait suer, à toutes les heures, de mauvais traitements, les frappant à coups de pied et à coups de poing, et que, dans la soirée d'hier, il avait renouvelé ces actes de brutalité.

Plainte a été portée au commissaire de police de la Croix-Rousse.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à trois heures du soir, 184, rue Moncey, dans un local situé au deuxième étage, occupé par le sieur Dethier.

Le feu, qui avait pris au plancher, s'est communiqué à un tas de chiffons. Il a été éteint au bout d'un quart d'heure de travail, par pompiers du dépôt central.

Les dégâts, évalués à 500 fr., sont couverts par une assurance.

Une voleuse. — La nommée Louise F., 18 ans, passementière, rue Dugas-Montbel, se présentait hier, à cinq heures du soir, dans le magasin de Mme Dusserre, 58, cours Morand, sans prétexte d'acheter divers objets de bijouterie.

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AGREMENT

— Je n'en veux pas, répondit-il très durement avec un commencement d'émotion.

Et croyez-vous que n'importe quelle somme d'argent au monde eût pu me décider à franchir le seuil de Clément Gaube et de Reine Penhoët, c'est-à-dire de ceux qui, par leurs mensonges, ont failli me déshonorer, moi, ont apporté le désespoir dans le cœur de ma cousine, une sainte si jamais il en fut. Non, j'ai cédé à une considération plus haute.

Malgré mon mépris, ma haine même, je n'ai pas voulu refuser à Grégoire Stambef mon ami, ce qu'il m'a demandé. Je suis venu pour lui, rien que pour lui. Remerciez-le si vous voulez, à moi vous ne devez rien.

Devant ces hautaines et violentes paroles qu'elle sentait bien avoir méritées, Reine baissa la tête.

La nuit fut épouvantable. Agenouillée au pied du berceau de son fils, brisée par une fièvre dévorante, elle priait avec une ardeur sans nom.

Tous ceux qu'elle avait aimés dans sa jeunesse, la mère Elisabeth surtout, cette sainte qui l'avait élevée, étaient évanouis par elle au secours de son enfant malade.

Puis, René ayant fini par se calmer et s'endormir, elle se releva, elle passa dans les pièces voisines pour ne pas réveiller le petit.

Alors, tournant comme une bête fauve, s'arrachant les cheveux, se heurtant contre les murs, elle poussa des sanglots qui ressemblaient à des hurlements.

Plus calme quand elle eut longuement pleuré, elle s'adressa à son mari :

— Vois-tu, Clément, lui dit-elle, nous avons été fous de croire que quelque bonheur pouvait nous arriver par André Bascou.

Tu as bien compris, n'est-ce pas, aux paroles de mépris et de haine de Raymond Sintély que ces gens ne nous pardonneront jamais.

As-tu vu comme il nous a retourné le couteau dans la plaie : « Votre fils peut guérir, nous a-t-il dit, mais il lui faut pour cela les soins que j'ordonne. »

Or, ces soins, que nous coûteront-ils pendant deux ou trois ans qu'il faudra peut-être les appliquer ?

Trente ou quarante mille francs au moins, et nous n'arriverons à payer notre terme qu'en ne mangeant pas à notre faim.

Et il le savait bien, cet être cruel et impitoyable.

Tu le lui as dit, mon désespoir le lui avait dit plus sûrement encore avant toi !

Eh bien ! André Bascou a fait de même. Il nous a amené M. Stambef, fai-

sant luire à nos yeux l'espoir d'une fortune, nous montrant la fin de nos malheurs et de nos misères, mais sachant que la plus épouvantable des déceptions nous attendait, puisque nous ne pouvions pas exécuter cette commande.

Ah ! c'est trop cruel en vérité, c'est atroce, c'est horrible de martyriser ainsi le cœur d'une mère !...

Quels que soient nos torts, qu'ils soient maudits ceux qui emploient de pareils moyens !...

L'exaltation de Reine était devenue effroyable.

Clément chercha surtout à la calmer.

— Pour le docteur Sintély, dit-il, tu as peut-être raison, mais pour André Bascou, c'est différent. Depuis que nous sommes établis à Paris, lui comme nous, chaque fois que nous l'avons rencontré, il nous a plutôt témoigné de la bienveillance.

Rappelle-toi comme nous le redoutions dans les commencements.

Mais pas du tout, les quelques affaires importantes que nous avons même pu traiter, c'est toujours par lui qu'elles nous sont venues.

D'ailleurs André a une nature bonne et douce, je le connais depuis l'enfance. Pourquoi eût-il agi autrement ?

— Pourquoi ? mais grand niais que tu es, tu ne sais donc pas que Bascou doit tout à la famille de Bram, et qu'il était dévoué à la fille de son bienfaiteur et au neveu de celui-ci, comme tu l'as été toi à la vicomtesse de malheur !...

— Veux-tu que j'aie vu l'abbé Sintély et que je cherche par lui à fléchir les autres ? demanda Clément, qui eût

tout tenté au monde pour calmer le désespoir de sa femme.

— J'y ai bien pensé, dit Reine gravement, mais l'abbé, malgré sa mansuétude infinie, me dira ce que me disait son frère tout à l'heure :

— Réparé le mal que vous avez fait.

— Ils ne savent pas que Léone de Cyprières est vivante.

Ils ne pourront donc pas te demander de la rendre à sa mère.

— Tu te trompes, ils le savent aussi bien que toi. As-tu donc oublié ce que cet enfant de Brassac, ce petit berger qui allait mettre des pièges à l'entour du cimetière le soir, très tard, est venu nous raconter au château de Magalas ?...

Il avait vu, disait-il, des gens aller vers la tombe du marquis de Cyprières et l'ouvrir pendant la nuit.

Il avait alors enjambé le mur de clôture, s'étant caché dans des broussailles, il avait reconnu dans ces individus Bascou, les deux Sintély et cet étranger qui habitait la Rossignollette, le comte de Clavières.

De ses yeux, le petit berger avait vu tout ce monde pénétrer dans l'intérieur du caveau, y accompagnant la marquise de Cyprières qui venait d'être acquittée.

A cette époque, ni M^{me} de Mondragon ni toi n'avez voulu attacher d'importance à cette confidence, pas même la croire.

Moi, au contraire, j'ai toujours été convaincu que cet enfant avait dit la vérité.

Un des amis de la marquise avait dû avoir vent de ce qui s'était passé à Magalas, c'est-à-dire que Léone de Cyprières n'était pas morte, et que c'était une en-

fant étrangère qu'on avait enterrée à sa place.

Celui qui a eu cette idée l'a communiquée aux autres et tous ensemble ils sont allés s'en assurer.

— Comment s'en assurer ? dit Clément, dont une sorte d'épouvante rendait les yeux hagards.

— Mais par la seule manière qui fut pour eux irréfutable, en amenant la marquise devant le soi-disant petit cadavre de sa fille, pour voir ouï ou non si elle la reconnaissait.

— Mais c'est épouvantable cela ! La nuit, dans un cimetière, entrer ainsi dans une tombe !...

— Tu en parles comme un paysan superstitieux que tu es resté.

Mais eux, les Sintély, M^{me} de Clavières, Bascou, ils se soucient bien de ces choses, en vérité, surtout quand il s'agissait d'un but pareil à atteindre : rendre le courage, l'espoir à la marquise, folle de douleur.

— Mais tu me fais peur, Reine. Tu parles de ces choses comme si tu les avais vues, en vérité.

— J'y ai tant pensé et repensé depuis, que je suis arrivée à me faire là-dessus une inébranlable conviction. C'est au point où, depuis sept ans, il n'y a pas de jour où je ne me sois attendue à voir arriver un de ceux dont j'ai parlé, venant me dire :

— Léone de Cyprières n'est pas morte, nous en avons la preuve. Où est-elle ?

« A quel point un me parlant avec le violent mépris du docteur Sintély, je serai forte pour tenir tête et ne pas répondre ; mais à celui qui viendrait à moi comme jadis

est venu le comte de Clavières quand il m'a attirée à la Rossignollette, ou bien comme pourrait le faire aujourd'hui l'abbé Sintély en me parlant de mon fils, je serais capable de ne pas savoir résister et peut-être me trahirais-je.

— Eh bien ! fit tout à coup Clément en paraissant prendre un grand, un suprême parti, dis-le leur ce secret qui t'opresse et qui te tue, si tu dois après cela retrouver la paix de la conscience et la tranquillité de ta vie.

Je t'aime mille fois plus que je n'ai jamais pu aimer la duchesse de Roquebrune, et si je dois la sacrifier pour que tu sois heureuse, sacrifie-la.

Quant à te déshonorer, ma Reine, elle ne le fera pas, moi vivant, je te le jure sur mon amour pour toi.

Dans les yeux de Gaube, il y avait une expression si nette et si arrêtée qu'il était aisé de voir que sa volonté prévalait.

— Et le serment que j'ai fait, dit Reine, ai-je le droit de le violer ?

— Si ta conscience t'y pousse, oui. Elle hochait la tête :

— Dans notre pays de Bretagne, dit-elle, il y a une vieille croyance qui affirme que lorsqu'un serment a été fait sur la tombe d'un mort, on voit mourir celui des siens auquel on tient le plus.

Or, l'idée de vous voir mourir, Clément, toi ou le petit, non, je ne le peux pas.

Les pleurs de la malheureuse femme recommencèrent à couler.

Jusqu'au jour, Gaube essaya de la consoler.

(A suivre.)

SALSEPAREILLE QUET
Sous forme d'un
SIROP agréable
LE MEILLEUR DÉPURATIF
du Sang et des Humeurs
S'emploie en toute saison
S'adresse Pharmacie Quet,
5, r. de la Préfecture, Lyon.

CAPSULES SANTAL
d'essence pure
MÉDICAMENT RECOMMANDÉ
On fait des envois

M^{me} CLAUDIA
sommeil
Renseigne sur tous
les événements,
destinée, recher-
ches, procès, ma-
ladies, commerce,
etc. Cartes, lignes
main, magic, magn., sugges-
tions.

Lyon, rue Centrale, 4, au 2^e
Traite par correspondance

PAIN DE GLUTEN
à 1 f. le 1/2 kilo. — GUY
11, rue St-Dominique, Lyon

GUÉRISON SURE & RADICALE
PAR LES
Dragées de R.R. PP. Prémontres
A base de Valériane de zinc
et des principes actifs du QUINQUINA
DES
MIGRAINES, NÉURALGIES
Dépôt Général à Lyon
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes
Rue de la Poulaterie, 6
Envoi contre 3 fr. en timb. ou mandat

Plus de Névralgies Plus de Migraines Plus de Névroses

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE
des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens,
sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales
antiseptiques du D^r BERNARD. Sur 400 malades traités par cette
méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 10 en quelques heures, 60 en
1 jour, 20 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. D^r BERNARD.
SEL, 3 fr. ; DRAGÉES, 3 fr. ; franco par poste contre mandat.
Écrire rigoureusement le nom du D^r BERNARD et en brochure dans les grandes
Dépôt FARMAT, 114, quai Pierre-Grande, 920 e, brochure seule, France.

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon
de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON
Contenant le service de toutes les corres-
pondances avec les gares de ces diverses lignes.
Le prix des billets simples et aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon
et dans ses succursales de
ST-ETIENNE, GRENOBLE, WAGON, DIJON, VALENCE ET CHALON-S/S.
Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

LOTÉRIE
AU PROFIT DE
L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées
45,000 BILLETS SEULEMENT

PRINCIPAUX LOTS
CHAPELLE RELIQUAIRE, 3,200 fr. en espèces
BRACELET brillants, remboursé à 1,400 francs en espèces
UNE PAIRE boutons or et brillants 500 francs en espèces

DEUX VASES de la Manufacture de Sèvres.
CINQ LOTS DE JOLIES GRAVURES
Plus une grande quantité de lots divers de réelle valeur

TIRAGE PROCHAIN
PRIX DU BILLET : 1 FRANC

En vente à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, et aux PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort.

Remise importante sur la Vente en Gros.

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

PHOTOGRAVURE
Artistique & Industrielle
ILLUSTRATION DE LIVRES & JOURNAUX
CATALOGUES COMMERCIAUX
B. DELAYE
8, Rue Henri IV, 8
Stéréotypie — LYON — Galvanoplastie

SPECIALITÉ DE GLICHES-ANNONCES
Galvanos en 8 heures
Composition de Gliches pour sacs et emballages

AU PETIT-ÉLYSÉE
GRAND BAL
Direction : EUGÈNE GUILLOU
Angle de l'avenue de Saxe et du cours Gambetta

Tous les Dimanches : Grand Bal, de 2 à 11 heures
ORCHESTRE NOMBREUX ET CHOISI

Maison de Convalescence
M^{me} Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise.
Soins aux personnes âgées ou malades. — Grand des pensionnaires en voyage.

A LOUER DE SUITE
BEAU LOCAL
Pour Magasin ou Bureau
SITUÉ 19, QUAI TILSITT
Pour visiter, s'adresser au Concierge

LECTEURS ! N'achetez pas vos vêtements avant d'avoir visité
LE TAILLEUR PAUVRE
Le seul pouvant vous donner un superbe habillement complet ou un pardessus en drap cheviotte noire et blanc ou nouveau, garant pure laine, livré en 6 heures, sur mesure, pour 29,50

AU TAILLEUR PAUVRE
66, cours de la Liberté et 27, r. Basse-du-Port au Bois
Annexe et Ateliers : 2, rue Mordier

LE MEILLEUR THÉ
THÉ DES MANDARINS

VERZIER, pl. Carnot, 10.
GRANGE, rue Servient, 4.
VIALOT, rue Romarin, 3.
SALLOU, rue Mollière, 16.
DEVAUX, rue Gentil, 12.
ROUSSET, rue Archers, 4.
ALLEX, c. de la Liberté, 68.

DÉPÔTS A LYON
COLOMB, c. Morand, 22.
ESPARVIER, 41, r. St-Jean
G. MILLE, r. d'Algérie, 22.
VERSET, q. de Bondy, 17.
JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4.
PRIMPIED, pl. Cr.-R., 6.

A Ste-Foy-les-Lyon : VASSEL, et 65, rue des Macchabées, à Lyon.
A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20.
A La Demi-Lune : CHEVALIER, 3, route du Pont-d'Alai.
A Oullins : JULLIARD, 26, Grande rue d'Oullins.
A Monplaisir : A. ROUX (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65.
A Neuville-sur-Saône : CUZIN, place Voltaire.
A Charbonnières : M^{me} ve De UFFREDI, place de la Gare.
A St-Etienne : ESSERTEL, 11, pl. Fourneyron ; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33.
A Grenoble : Epicierie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée ; GENTY (Epicierie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave.
A Mâcon : LABRUYER, rue Philibert-Laguiche.
A Bourg : Lucien GARÇON, 41 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.
A Trévoux : MAZUIER, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône : VERNIAUD (Epicierie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville.
A Allevard-les-Bains : Jean REY (Epicierie Parisienne).

Vente en gros : PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

BOURSE DE LYON
Du 23 Décembre 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	97 40	Crédit Lyonnais	755 ..
4 % 1883	97 40	Mobilier Espagnol	..
4 % 1885	97 40	B. Pays Hongrois	..
5 % 1883	92 85	Banque d'Espagne	481 87
5 % 1885	92 85	Banque d'Autriche	587 50
5 % 1887	92 85	Banque de France	1524 37
5 % 1889	92 85	Paris-Lyon-Médit.	1524 37
5 % 1891	92 85	Andalous	639 75
5 % 1893	92 85	Chemins Andalous	639 75
5 % 1895	92 85	Chemins Portugais	237 50
5 % 1897	92 85	Lombard-Vénitien	237 50
5 % 1899	92 85	Méridional	143 75
5 % 1901	92 85	Nord de l'Espagne	143 75
5 % 1903	92 85	Portugais	143 75
5 % 1905	92 85	Canal de Suez	182 50
5 % 1907	92 85	Canal interoc.	182 50
5 % 1909	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1911	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1913	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1915	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1917	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1919	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1921	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1923	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1925	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1927	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1929	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1931	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1933	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1935	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1937	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1939	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1941	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1943	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1945	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1947	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1949	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1951	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1953	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1955	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1957	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1959	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1961	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1963	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1965	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1967	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1969	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1971	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1973	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1975	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1977	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1979	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1981	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1983	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1985	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1987	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1989	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1991	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1993	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1995	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1997	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 1999	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2001	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2003	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2005	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2007	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2009	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2011	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2013	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2015	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2017	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2019	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2021	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2023	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2025	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2027	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2029	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2031	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2033	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2035	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2037	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2039	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2041	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2043	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2045	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2047	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2049	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2051	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2053	92 85	Canal de Panama	182 50
5 % 2055			